

La régulation des marchés financiers en Europe et l'ESMA

The background of the slide is white with a complex, abstract geometric pattern of overlapping lines and shapes in shades of purple and blue. The pattern consists of various arcs, rectangles, and overlapping areas that create a sense of depth and movement.

Benoît de Juvigny
Secrétaire Général

Conférence du Club des Régulateurs
23 octobre 2015

La régulation des marchés financiers en Europe et l'ESMA

- Contexte : une organisation de la régulation européenne récente**
- Statut, missions et pouvoirs de l'ESMA**
- Organisation et financement**
- Enjeux pour le futur ?**

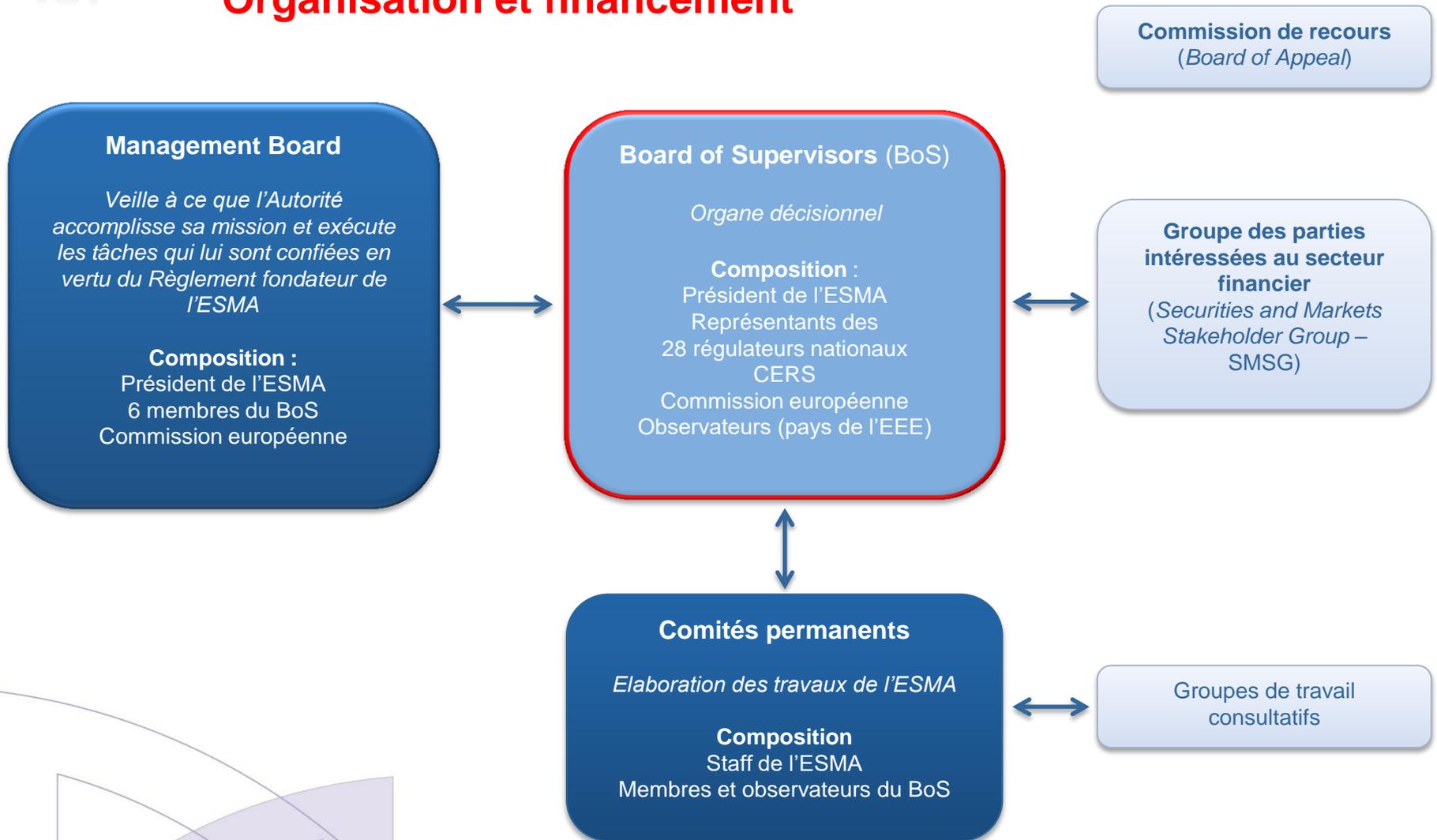
Contexte : une organisation de la régulation européenne récente

- **2001** : création du Comité européen des régulateurs de valeurs mobilières (**CESR**)
- **Crise financière de 2007-2008** => rapport Larosière => **2011** : **création du Système européen de supervision financière** : un réseau d'autorités microprudentielles et macroprudentielles destiné à assurer une surveillance financière homogène et cohérente dans l'UE, composé des instances suivantes :
 - le **Conseil Européen du Risque Systémique** en charge de la **surveillance macro-prudentielle** du système financier européen
 - **trois Autorités Européennes de Surveillance** dotées de la personnalité juridique, en charge de la **supervision micro-prudentielle** : l'EBA (*European Banking Authority*) dont le siège est à Londres, l'EIOPA *European Insurance and Occupational Pensions Authority* (EIOPA), dont le siège est à Francfort et l'ESMA *European Securities and Markets Authority* (**ESMA**), dont le siège est à Paris
 - un **Joint Committee** regroupant des représentants de chacune des trois autorités et ayant pour mission de renforcer la **coordination** entre les trois autorités sur les sujets transverses
 - les **régulateurs/superviseurs nationaux** dans les domaines bancaire, assurantiel et des marchés de capitaux

Statut, missions et pouvoirs de l'ESMA

- Une **agence européenne**, créée par un règlement européen de novembre 2010, indépendante et dotée de la personnalité juridique,
- dont la **mission** est de « protéger l'intérêt public en contribuant à la stabilité et à l'efficacité à court, moyen et long terme du système financier, pour l'économie de l'Union, ses citoyens et ses entreprises »,
- dotée de **pouvoirs** en matière de :
 - **Régulation** : Elaboration, à destination de la Commission européenne, de projets de mesures réglementaires contraignantes en application de textes législatifs européens
 - **Convergence** : Elaboration de guidelines et de recommandations en vue d'une plus grande convergence des pratiques de supervision, conduite de *peer reviews*, possibilité d'ouvrir une procédure pour « violation du droit de l'Union » (*Breach of Law*), pouvoirs de médiation contraignante,
 - **Supervision directe** : L'ESMA est la seule des 3 autorités disposant d'un pouvoir de supervision directe (enregistrement, suivi et procédure de sanction) sur certains acteurs du marché (**agences de notation et référentiels centraux de données** ou *Trade Repositories*).
 - **Suivi des risques et contribution à la stabilité financière** : Analyse des risques, pouvoir de restreindre/interdire certaines activités, rôle de coordination en cas de crise.

Organisation et financement



Financement : par l'Union européenne (40 %) et les autorités nationales (60 %) une fois déduite le financement par les entités supervisées (agences de notation et TR).

Enjeux pour le futur

- Bilan plutôt positif de l'ESMA à ce stade
- En 2015, un manque de volonté politique en Europe d'augmenter les pouvoirs et les moyens de l'ESMA
- Enjeux à moyen terme : « supervisory convergence » et traitement des données de masse des marchés financiers... Brexit ??...